

Délivrance des copies et extraits d'actes de l'état civil

Demandeur	Acte de naissance ou de mariage	Acte de reconnaissance	Acte de décès
Intéressé majeur ou émancipé	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation SI Indication des nom et prénom usuel des parents de la personne dont l'acte est réclamé	Délivrance de copies intégrales	Délivrance de copies intégrales sans condition
Parents			
Grands-parents			
Enfants			
Conjoint			
Représentant légal (Parent(s) tuteur, curateur)			
Mandataire (Notaire, avocat) avec indication de la qualité de la personne qui a donné le mandat			
Frères et soeurs avec justificatif de leur qualité d'héritier	Seulement extraits avec filiation SI indication des nom et prénom usuel des parents de la personne dont l'acte est réclamé	Délivrance de copies intégrales	
Héritiers autres que descendants, ascendants, frères et soeurs ou conjoint	Seulement extraits avec filiation SANS indication des nom et prénom usuel des parents de la personne dont l'acte est réclamé AVEC justificatif de leur qualité d'héritier	Délivrance de copies intégrales AVEC justificatif de leur qualité d'héritier	
Procureur de la République	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage SANS condition	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage SANS condition	
Personnes autorisées par le Procureur de la République	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage AVEC production de l'autorisation	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage AVEC production de l'autorisation	
Greffier en chef du tribunal d'instance	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage Pour l'établissement de certificat de nationalité française	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage Pour l'établissement de certificat de nationalité française	
Administrations autorisées par une loi ou un règlement	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage AVEC indication du texte dont l'administration se prévaut	Délivrance de copies intégrales ou d'extraits avec filiation d'acte de naissance ou de mariage AVEC indication du texte dont l'administration se prévaut	
Toute personne	Extrait sans filiation	NON	

Extrait de l'Instruction générale relative à l'état civil JO du 28/07/1999